



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DECEMBRE 2019

Leading personalized spine | [medicrea.com](https://www.medicrea.com)

MEDICREA INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 3 171 058,08 euros
Siège social : 5389, route de Strasbourg – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE
393 175 807 RCS LYON

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 25 JUIN 2020**

MEDICREA est spécialisé dans le développement de services d'analyses et la fabrication d'implants personnalisés pour le traitement chirurgical des pathologies complexes de la colonne vertébrale reposant sur la technologie UNiD® ASI (Adaptive Spine Intelligence).

MEDICREA assure la conception, la fabrication intégrée et la distribution de plus de 30 familles de dispositifs implantables homologués par la FDA, qui ont été utilisés à ce jour dans plus de 175 000 interventions chirurgicales à travers le monde. Evoluant sur un marché de 10 milliards de dollars, MEDICREA est une PME lyonnaise de 180 personnes, dont 40 au sein de sa filiale MEDICREA USA Corp. basée à New York.

MEDICREA est une société proposant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale. Elle fait figure de véritable pionnière sur ce marché en assurant la convergence entre les technologies informatiques de santé et la conception et fabrication de dispositifs médicaux de dernière génération, privilégiant les résultats cliniques dans une perspective unique : améliorer les bénéfices de la chirurgie pour les patients, tout en générant des réductions de coûts à tous les niveaux. Cette nouvelle approche s'appuie sur la compilation et l'analyse de données cliniques grâce à des algorithmes d'apprentissage élaborés (deep learning) et des outils d'interprétation prédictifs avec pour résultat des prises en charge de pathologies de la colonne vertébrale associant précision scientifique et pose d'implants personnalisés et modulables.

Le Groupe est installé à Rillieux-la-Pape en région lyonnaise où il possède sa propre unité de fabrication d'implants, une unité de production ultra-moderne consacrée à l'usinage et au développement d'implants sur-mesure et par impression 3D, ainsi que des filiales de distribution aux Etats-Unis, en France, en Belgique, en Pologne et en Australie.

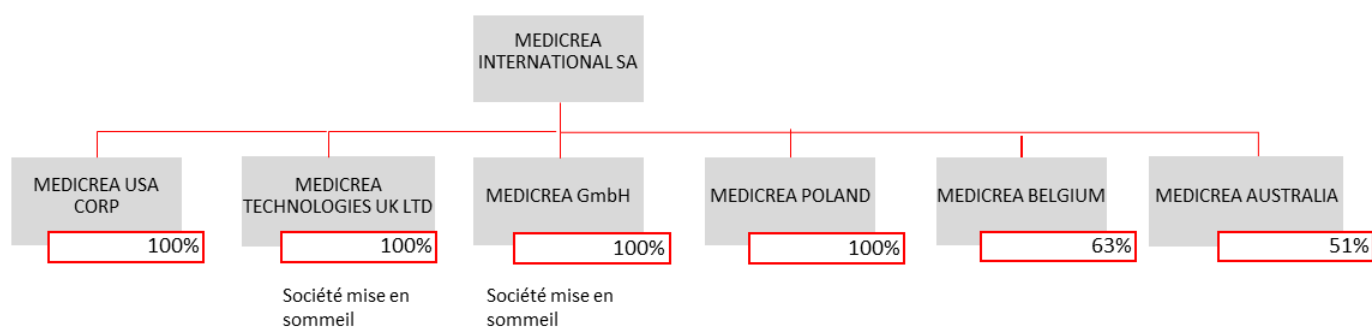
Conformément à la loi et aux statuts, il est rendu compte dans ce rapport de la situation et de l'activité du Groupe MEDICREA et de la Société MEDICREA INTERNATIONAL durant l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1. INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1.1. Périmètre du Groupe

Le Groupe distribue ses produits dans plus de vingt-cinq pays par l'intermédiaire de filiales de commercialisation et d'un réseau de distributeurs indépendants.

Au 31 décembre 2019, le Groupe MEDICREA est structuré comme suit :



Un tableau recensant les principales informations chiffrées des filiales et participations est joint en Annexe 1.

1.2. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Les faits marquants de l'exercice 2019 sont les suivants :

1.2.1 Marché et environnement

La médecine personnalisée est un axe de recherche présent dans tous les domaines de la santé. Une meilleure connaissance des pathologies de chaque patient grâce à des tests de diagnostic de plus en plus précis permet de l'orienter vers un traitement spécifique, et d'en éviter d'autres, et ce pour des signes cliniques identiques. Chaque patient est considéré comme unique et peut recevoir le traitement ayant les meilleures chances d'efficacité.

MEDICREA a décidé de s'intégrer très tôt dans cette démarche avec une approche spécifique-patient en étant la première société de la colonne vertébrale à commercialiser des tiges sur-mesure d'ostéosynthèse, et des cages intersomatiques sur mesure imprimées en 3D.

Le Groupe devient un acteur majeur de cette médecine personnalisée et fait figure de précurseur dans le domaine du rachis en proposant aux chirurgiens un mix inédit de produits innovants et de services complets pour une chirurgie du rachis parfaitement adaptée au patient.

En mettant en œuvre un processus itératif et systématisé grâce à sa plateforme de technologies sur-mesure UNiD® ASI (Adoptive Spine Intelligence), MEDICREA exploite des données propriétaires de premier ordre afin de répondre à l'ensemble des problématiques cliniques et commerciales liées aux traitements des pathologies dégénératives et complexes de la colonne. MEDICREA développe un système vertueux itératif et élaboré afin de proposer à l'ensemble du système de santé une forte

valeur ajoutée, de meilleurs résultats cliniques et des coûts réduits, pour le bénéfice des patients, des chirurgiens, des centres hospitaliers et des organismes de remboursement.

MEDICREA a accompli des progrès très importants ces dernières années en faisant œuvre de pionnier, avec les services d'analyse du laboratoire UNiD™ LAB et les implants sur mesure UNiD™ TEK, pour une approche personnalisée et centrée sur les résultats des soins de la colonne vertébrale, au point de s'approprier ce segment de marché et de devenir leader de la chirurgie personnalisée du rachis.

1.2.2 Résultats et performance

Sur l'année 2019, les ventes atteignent 32,7 millions d'euros et progressent de +11 % par rapport à la même période de l'exercice précédent à périmètre comparable, le Groupe ayant cessé en 2019 la commercialisation d'activités non stratégiques représentant 2,9 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018. Les marchés américain, belge et français nourrissent cette croissance, complétée par le développement de l'activité en Australie.

Le développement de MEDICREA® sur l'exercice 2019 s'analyse avant tout par la percée de son activité stratégique de planification chirurgicale pré-opératoire et de conception d'implants sur mesure UNiD ASI™. Chaque trimestre établissant un record par rapport au précédent, le 4ème trimestre 2019 ancre durablement cette tendance avec 525 chirurgies personnalisées réalisées, en hausse de + 40 % par rapport au 4ème trimestre 2018 et de + 50 % aux États-Unis uniquement sur la même période.

En 2019, ce sont plus de 1 850 chirurgies avec des implants sur mesure MEDICREA® qui ont été réalisées, soit une augmentation globale de + 48 % par rapport à 2018, et de + 55 % pour le seul marché américain.

Le taux de marge brute s'établit à 78 %, en amélioration de 6 points par rapport au précédent exercice du fait d'une baisse significative du recours à la sous-traitance et d'une répartition des ventes par produits plus favorable, avec notamment une augmentation du chiffre d'affaires aux États-Unis où les prix de vente sont plus élevés.

Les charges opérationnelles augmentent de 0,9 million d'euros par rapport à 2018 sous l'effet principal d'une hausse mécanique des commissions sur ventes sur le marché américain qui suivent la croissance du chiffre d'affaires.

Compte-tenu de ces éléments, la perte opérationnelle avant charges non récurrentes est de 6 millions d'euros contre une perte de 7,5 millions d'euros l'année précédente.

Les autres charges non récurrentes d'un montant de 0,7 million d'euros sont stables par rapport à l'exercice précédent et comprennent principalement des frais d'avocat pour des actions de défense en justice aux États-Unis (voir point 7.4.1) ainsi que des frais liés à la recherche de partenariats stratégiques.

Les charges de personnel liées aux paiements en actions comptabilisées conformément à la norme IFRS 2 s'élèvent à 2 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent suite aux actions gratuites attribuées en décembre 2018 à plusieurs dirigeants.

Le coût de l'endettement financier net progresse de 1,4 million d'euros sous l'effet principal de l'emprunt obligataire de 36 millions de dollars rémunéré au taux de 11 % mis en place en novembre 2018 pour une 1^{ère} tranche de 30 millions et en septembre 2019 pour une seconde tranche de 6 millions. Le résultat courant avant impôt s'établit à - 13,4 millions d'euros contre - 11,6 millions au 31 décembre 2018.

La charge d'impôt totale s'élève pour l'exercice 2019 à 2,1 millions d'euros et provient à hauteur de 1,6 millions d'euros de l'annulation de la totalité des déficits fiscaux reportables et activés au 1^{er} janvier 2019 de MEDICREA USA à la suite d'une mise à jour de l'analyse des prévisions de profits taxables futurs et pour le reste des impôts courants de la filiale MEDICREA BELGIUM.

Compte tenu des éléments ci-dessus le résultat net de l'exercice 2019 présente une perte de 15,6 millions d'euros contre une perte de 12 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose d'une trésorerie brute de 3,8 millions d'euros (hors concours bancaires courants de 1 million d'euros), avant l'augmentation de capital d'un montant brut de 8,5 millions d'euros réalisée en janvier 2020.

1.2.3 Portefeuille produits et recherche et développement

MEDICREA est la première société de l'industrie du rachis à proposer un ensemble complet de services de planification chirurgicale mettant en œuvre intelligence artificielle, modélisation prédictive et implants personnalisés. L'exercice 2019 a permis au Groupe de conforter cette position en renforçant son offre UNiD® tout en continuant le développement de son portefeuille de produits standards.

Offre d'implants sur-mesure et services UNiD ASI™

En avril MEDICREA a annoncé l'homologation par la FDA de nouvelles fonctionnalités offertes par sa plateforme propriétaire UNiD ASI™. En plus de s'intégrer à l'ensemble des flux cliniques et d'accompagner le chirurgien dans sa démarche de planification pour générer des implants sur mesure, la plateforme logicielle UNiD ASI™ va également transformer le modèle standard de flux des implants chirurgicaux dans les hôpitaux. Désormais chaque vis pédiculaire et chaque cage intervertébrale sera planifiée et pré-sélectionnée par MEDICREA® avant l'opération, permettant ainsi au personnel hospitalier de se libérer de la gestion lourde des stocks pour se concentrer sur l'acte chirurgical. Actuellement, les fabricants proposent des kits standards comprenant jusqu'à 450 vis pour chaque intervention chirurgicale, alors qu'une intervention ne nécessite au final que 2 vis par vertèbre instrumentée. En obtenant l'autorisation de la FDA d'intégrer la base de données complète d'implants MEDICREA® à son logiciel, MEDICREA dispose désormais d'une position unique pour transformer un mode de fonctionnement archaïque. MEDICREA optimise ainsi chaque implant fourni lors d'une intervention chirurgicale, grâce à ses services sans équivalent sur le marché de sélection d'implants spécifiques au patient, incluant notamment la seule cage intervertébrale sur mesure imprimée en 3D autorisée par la FDA sur le marché américain.

En mai, MEDICREA a conclu la seconde édition de son colloque sur l'Intelligence Artificielle appliquée à la chirurgie de la colonne vertébrale à New-York, Etats-Unis. MAIA (Medicrea Artificial Intelligence and Analytics) est le premier groupe de travail mondial rassemblant des chirurgiens et un industriel, focalisé sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans le traitement des déformations complexes de la colonne vertébrale. Au cours de cette deuxième édition, la société a présenté les avancées de sa plateforme technologique UNiD ASI™ (Adaptive Spine Intelligence).

En juin 2019, MEDICREA a obtenu la délivrance de plusieurs nouveaux brevets et a renforcé la protection intellectuelle de sa plateforme technologique exclusive UNiD ASI™. Les 3 nouveaux brevets délivrés couvrent le cœur des technologies et des méthodes développées par MEDICREA et intégrées à la plateforme UNiD ASI™, renforçant le portefeuille existant et protégeant sa plateforme technologique.

En parallèle, tout au long de l'année, les équipes de recherche et développement ont travaillé sur l'enrichissement de l'offre UNiD®.

Les cages intersomatiques sur mesure UNiD® IB3D

MEDICREA a annoncé en février 2020, l'homologation par la FDA de la 1ère cage intersomatique sur mesure pour la colonne vertébrale. Les cages intersomatiques sur mesure UNiD® IB3D sont des implants en titane imprimés en 3D pour lesquels il est possible de personnaliser les dimensions, les caractéristiques et la morphologie précise. Ce niveau de personnalisation n'était jusqu'alors pas commercialisé sur le marché des dispositifs destinés à la chirurgie de la colonne vertébrale.

Ces cages sont spécifiquement définies pour s'adapter de manière optimale aux exigences anatomiques et chirurgicales du patient, déterminées par les ingénieurs du UNiD LAB™ lors de la phase de planification pré-opératoire. Grâce à la reconstruction 3D de la colonne vertébrale, les ingénieurs cartographient l'anatomie exacte de chaque plateau vertébral. Ils conçoivent ensuite la cage idéale pour restaurer une hauteur et une angulation adéquates mais aussi pour offrir une surface de contact optimisée entre l'implant et les plateaux vertébraux afin d'améliorer la stabilité du segment instrumenté et de réduire les risques d'impaction de l'implant dans les vertèbres.

Pass TULIP GENESIS

Le Groupe a réalisé en mai 2019 sa 1^{ère} chirurgie avec la nouvelle vis PASS TULIP GENESIS à Chicago, initiant ainsi le pré-lancement sur le marché américain de ce nouvel implant destiné essentiellement aux chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale.

1.2.4 Organisation

Le dernier audit réglementaire a été mené par le GMED en janvier 2019 et a permis de renouveler les certificats CE. La dernière inspection de la FDA (Food and Drug Administration) s'est déroulée avec succès début décembre 2019 pour la commercialisation des implants aux Etats-Unis. Ces audits ont notamment confirmé le niveau de maîtrise des différents métiers mis en œuvre au sein du Groupe, avec des axes d'amélioration à poursuivre, en particulier en matière de formalisation des « bonnes pratiques ».

1.2.5 Financement

Le Groupe a émis en septembre 2019 des obligations pour un montant de 6 millions de dollars au profit de Perceptive Advisors, un fonds d'investissement américain leader dans le domaine de la santé. Ce financement vient en complément de l'émission de novembre 2018 d'un montant de 30 millions de dollars.

Ce financement complémentaire a été mis en place aux mêmes conditions que l'émission des obligations de novembre 2018 et est constitué d'obligations senior garanties soumises au droit américain (New-York) portant intérêt au taux de 8,5 % augmenté du taux le plus élevé entre le LIBOR USD 3 mois et 2,5 %. Les obligations arriveront à échéance le 27 novembre 2022.

Le Groupe a également souscrit de nouveaux emprunts bancaires d'un montant total de 2,4 millions d'euros dans le cadre du financement de projets innovants et de divers matériels.

Le 23 janvier 2020, MEDICREA INTERNATIONAL a bouclé une augmentation de capital d'un montant de 8,5 millions d'euros par placement privé, portant sur un total de 2 421 653 actions émises au prix unitaire de 3,51 euros. Cette opération est destinée principalement à assurer les besoins en financement de la Société sur l'exercice 2020.

1.2.6 Informations à prendre en compte dans le cas de la crise sanitaire COVID-19

A la date d'établissement du présent document, les impacts économiques du virus COVID-19 sur l'activité du Groupe ainsi que les mesures prises pour y faire face peuvent être appréhendés de la manière suivante.

Dans tous les pays où le Groupe commercialise ses technologies, ses clients finaux sont des hôpitaux publics et des cliniques privées. En France, une large partie de son chiffre d'affaires est réalisée avec les centres hospitaliers publics et privés placés en alerte et réquisitionnés par les autorités sanitaires pour traiter les patients infectés par le virus et atteints d'une forme très sévère de la pathologie. Avec la propagation très rapide de la maladie et le passage en phase épidémique dite « 3 » du plan de lutte, la pleine mobilisation du système de santé a été instituée et l'ensemble des établissements de soin (en sus des établissements déjà identifiés COVID-19) ont été réquisitionnés pour participer activement à la prise en charge des patients justifiant une hospitalisation urgente.

Dans ce contexte, quasiment similaire dans tous les pays d'Europe et désormais également aux États-Unis, une saturation rapide de l'ensemble des établissements de santé, au niveau international, est inévitable à relativement court terme.

Le Groupe constate depuis ces dernières semaines un arrêt et un report quasi total de l'ensemble des chirurgies du rachis, notamment pour les patients avec des grandes déformations et des affections dégénératives, planifiées depuis des semaines, ceci afin que toutes les ressources opérationnelles des hôpitaux puissent se concentrer sur le traitement urgent des nombreux patients attendus gravement atteints par le COVID-19.

Ces reports sont apparus en France et en Espagne depuis le 12 mars dernier, en Belgique depuis le 16 mars. Aux États-Unis sur le marché principal du Groupe, les premiers reports de chirurgies ont été annoncés depuis le 17 mars et la tendance s'accélère chaque jour.

Dans toutes les filiales du Groupe, les salariés qui visitaient quotidiennement les hôpitaux et les cliniques ne peuvent désormais plus accéder à ces établissements. Le chiffre d'affaires quotidien est donc en diminution très significative depuis la 2^{ème} quinzaine du mois de mars.

Compte tenu des mesures drastiques de confinement déjà prises ou que vont être amenés à prendre l'ensemble des pays du monde, cette crise sanitaire devrait être jugulée d'ici septembre 2020.

Le Groupe s'est donc préparé et s'est rapidement organisé pour réduire et décaler la majorité de ses dépenses avec l'appui des différentes mesures gouvernementales annoncées dans chaque pays, en prévision d'une période quasi blanche de facturation sur le 2^{ème} trimestre 2020 pour entrevoir une reprise progressive des chirurgies vertébrales, pays après pays dans le courant du 3^{ème} trimestre 2020.

L'ensemble des salariés français et belges, y compris certains membres du comité de direction, est en chômage partiel depuis le 16 mars pour une durée non déterminée mais qui sera probablement d'au moins deux voire trois mois.

Le Groupe a négocié avec ses principaux fournisseurs pour repousser les commandes et les livraisons sur le 3^{ème} trimestre.

Les bailleurs des locaux de Lyon et de New York ont d'ores et déjà accepté de décaler l'encaissement des loyers des prochains mois.

L'ensemble des partenaires bancaires du Groupe dont la BPI ont pris les dispositions nécessaires pour surseoir aux remboursements d'échéances d'emprunts ou de paiement de redevances de crédit-bail jusqu'à fin septembre.

Le paiement des cotisations sociales et fiscales est repoussé comme cela a été permis dans le cadre des mesures gouvernementales d'urgence.

Le Groupe devrait encaisser rapidement le crédit impôt recherche 2019 (1 M€) dont la déclaration a été déposée dès la fin du mois de janvier.

Les efforts du Groupe portent actuellement sur le re-formatage de sa filiale aux États-Unis avec la suspension temporaire des contrats de travail concernant 25 salariés à la suite de leur mise en chômage technique (« furlough ») et dans l'attente des modalités d'application des mesures exceptionnelles que l'Administration américaine a annoncé pour soutenir les entreprises et leurs salariés.

Malgré ce contexte exceptionnel et difficile, le Groupe bénéficie de deux facteurs extrêmement favorables :

1- Le Groupe a levé des fonds fin janvier 2020 à hauteur de 8,5 M€. A la date d'arrêté des comptes, sans tenir compte de l'encaissement du crédit impôt recherche, la trésorerie est proche de 9 M€, et le montant des factures clients à encaisser s'établit à 3,6 M€. Par conséquent, en prenant toutes les mesures pour économiser et consommer le moins rapidement possible sa trésorerie, le Groupe est

bien armé pour affronter cette crise pendant plusieurs mois et se redéployer dans de bonnes conditions pour profiter du fort rebond qui est prévisible à compter du 3ème ou du 4ème trimestre car,

2- Le Groupe bénéficiera automatiquement d'un puissant « effet de rattrapage » en sortie de crise. En effet, tous les patients qui ont besoin d'une chirurgie vertébrale devront la reprogrammer avec leur chirurgien. Ces patients souffrent beaucoup, ils n'ont plus une vie normale et il n'existe pour eux aucune alternative à la chirurgie qui était programmée avec des implants MEDICREA®, même s'ils peuvent en général attendre et supporter un report de leur date d'intervention de deux ou trois mois.

2. EXAMEN DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Groupe MEDICREA au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne, en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

2.1. Compte de résultat consolidé (normes IFRS)

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Chiffre d'affaires	32 721	32 279
Coût des ventes	(7 254)	(9 195)
Marge brute	25 467	23 084
Frais de recherche et développement	(2 950)	(3 062)
Frais de commercialisation	(16 187)	(16 523)
Commissions sur ventes	(5 045)	(3 717)
Frais administratifs	(7 317)	(7 310)
Autres produits et charges opérationnels	(678)	(561)
Résultat opérationnel avant paiements en actions	(6 710)	(8 089)
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(2 000)	(728)
Résultat opérationnel après paiements en actions	(8 710)	(8 817)
Coût de l'endettement financier net	(4 344)	(2 936)
Autres (charges) / produits financiers	(356)	166
(Charges) / produits d'impôts	(2 140)	(444)
Résultat net consolidé	(15 550)	(12 031)

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 2.3)

2.2. Bilan consolidé (normes IFRS)

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Ecart d'acquisition	12 053	12 132
Immobilisations incorporelles	8 389	8 099
Immobilisations corporelles	23 857	25 873
Immobilisations financières	677	650
Impôts différés	664	2 303
Total actifs non courants	45 640	49 057
Stocks et en-cours	9 306	9 662
Clients et comptes rattachés	4 898	5 361
Autres actifs courants	2 649	2 481
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 807	10 803
Total actifs courants	20 660	28 307
Total actif	66 300	77 364

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Retraité (1)
Capital	2 707	2 595
Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 207	26 450
Réserves consolidées	(7 483)	(2 992)
Résultat Groupe de l'exercice	(15 550)	(12 031)
Total capitaux propres	(119)	14 022
Avances conditionnées	-	100
Provisions non courantes	764	622
Impôts différés	561	670
Dettes financières long terme	49 912	46 552
Autres passifs non courants	89	174
Total passifs non courants	51 326	48 118
Provisions courantes	128	122
Dettes financières court terme	6 646	6 638
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 041	4 803
Autres passifs courants	3 278	3 661
Total passifs courants	15 093	15 224
Total passif	66 300	77 364

(1) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location (voir note 2.3)

2.3. Retraitement des périodes comparatives

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018, publiés en mars 2019, ont été retraités des incidences de l'application rétrospective de la norme IFRS 16 – Contrats de location

2.3.1 Impacts du retraitement du compte de résultat consolidé 2018

En millier d'euros	31.12.2018 Publié	IFRS 16	31.12.2018 Retraité
Chiffre d'affaires	32 279	-	32 279
Coût des ventes	(9 283)	88	(9 195)
Marge brute	22 996	88	23 084
Frais de recherche et développement	(3 067)	5	(3 062)
Frais de commercialisation	(16 532)	9	(16 523)
Commissions sur ventes	(3 717)	-	(3 717)
Frais administratifs	(7 469)	159	(7 310)
Autres produits et charges opérationnels	(561)	-	(561)
Résultat opérationnel avant paiements en actions	(8 350)	261	(8 089)
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(728)	-	(728)
Résultat opérationnel après paiements en actions	(9 078)	261	(8 817)
Coût de l'endettement financier net	(2 428)	(508)	(2 936)
Autres (charges) / produits financiers	166	-	166
(Charges) / produits d'impôts	(470)	26	(444)
Résultat net consolidé	(11 810)	(221)	(12 031)

2.3.2 Impacts du retraitement du bilan consolidé 2018

En millier d'euros	31.12.2018 Publié	IFRS 16	31.12.2018 Retraité
Goodwill	12 132	-	12 132
Immobilisations incorporelles	8 099	-	8 099
Immobilisations corporelles	10 354	15 519	25 873
Immobilisations financières	650	-	650
Impôts différés	2 122	181	2 303
Actif non courant	33 357	15 700	49 057
Stocks et en-cours	9 662	-	9 662
Clients et comptes rattachés	5 361	-	5 361
Autres actifs courants	2 481	-	2 481
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 803	-	10 803
Actif courant	28 307	-	28 307
Total actif	61 664	15 700	77 364
En euros	31.12.2018 Publié	IFRS 16	31.12.2018 Retraité
Capital	2 595	-	2 595
Primes d'émission, de fusion, d'apport	26 450	-	26 450
Réserves consolidées	(2 308)	(684)	(2 992)
Résultat de l'exercice	(11 810)	(221)	(12 031)
Capitaux propres	14 927	(905)	14 022
Avances conditionnées	100	-	100
Provisions non courantes	622	-	622
Impôts différés	670	-	670
Dettes financières long terme	31 731	14 821	46 552
Autres passifs non courants	174	-	174
Passif non courant	33 297	14 821	48 118
Provisions courantes	122	-	122
Dettes financières court terme	4 854	1 784	6 638
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 803	-	4 803
Autres passifs courants	3 661	-	3 661
Passif courant	13 440	1 784	15 224
Total passif	61 664	15 700	77 364

2.4. Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Les éléments du compte de résultat de l'exercice 2019 et les principales variations par rapport à l'exercice précédent sont détaillés au paragraphe 1.2.2 ci-dessus.

2.5. Commentaires sur le bilan consolidé

Le total du bilan s'établit à 66 millions d'euros, en baisse de 11 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les actifs non courants, en diminution de 3,4 millions d'euros, représentent 69 % du total du bilan.

Les immobilisations incorporelles progressent de 0,3 million d'euros du fait des efforts continus de recherche et développement et en particulier du développement de nombreuses fonctionnalités nouvelles concernant le UNiD™ HUB, logiciel propriétaire de planification chirurgicale qui s'appuie sur les technologies de big data.

La diminution des immobilisations corporelles de 2 millions d'euros résulte essentiellement des plans d'amortissement existants.

Les impôts différés actifs diminuent de 1,6 million d'euros sous l'effet de l'annulation de la totalité des déficits fiscaux reportables et activés au 1^{er} janvier 2019 de MEDICREA USA à la suite d'une mise à jour de l'analyse des prévisions de profits taxables futurs.

Au sein des actifs courants, le stock augmente en valeur brute de + 6 % par rapport à 2018. La hausse se concentre principalement sur la catégorie des produits finis, à la suite du lancement de la nouvelle gamme de vis et de fixations pédiculaires PASS TULIP™ pour les chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale. Les dépréciations représentent au 31 décembre 2019 en moyenne 33 % des valeurs brutes contre 27 % au 31 décembre 2018. L'augmentation concerne principalement les produits finis et résulte d'une revue détaillée des perspectives de ventes d'un certain nombre de produits dont les stocks disponibles sont élevés par rapport aux consommations futures, de l'arrêt envisagé de gammes vieillissantes, ainsi que de la mise au rebut projetée d'articles devenant impropres à la vente compte tenu de date de péremption dépassée ou de cycles de stérilisation maximum atteints.

La diminution de 0,4 million d'euros des créances clients traduit les efforts continus du Groupe dans le suivi de ses délais moyens de règlement qui passent de 59 jours au 31 décembre 2018 à 55 jours au 31 décembre 2019. La hausse des dépréciations des créances de 0,1 million d'euros s'explique principalement par le dépôt de bilan post clôture d'un distributeur portoricain de MEDICREA USA pour lequel les perspectives de recouvrement des factures dues sont très faibles.

La trésorerie diminue de 7 millions d'euros en raison de la consommation courante de liquidités liée à la situation déficitaire, des investissements notamment dans la recherche et développement et du rachat d'une tranche de 12,25 % des titres de la filiale MEDICREA BELGIUM comme stipulé au pacte d'actionnaires, compensée par les apports en liquidités provenant d'opérations de refinancement (nouvelle tranche obligataire et emprunt moyen terme).

Les capitaux propres s'élevèrent à – 0,1 million d'euros à fin 2019 en baisse de 14,1 millions d'euros par rapport à 2018. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat déficitaire de l'exercice 2019 de 15,6 millions d'euros.

Les provisions comprennent les indemnités de départ à la retraite ainsi que divers passifs pour litiges salariaux.

La dette financière brute s'élève à 57 millions d'euros, en hausse de 3 millions d'euros par rapport à 2018 en raison des remboursements effectués au cours de l'exercice 2019 dans le cadre des plans d'amortissement existants, de l'émission d'obligations de 6 millions de dollars et de la souscription de nouveaux emprunts bancaires d'un montant total de 2,4 millions d'euros.

L'augmentation de 0,2 million des dettes fournisseurs provient essentiellement d'un décalage temporaire des règlements de fin décembre 2019 sur janvier 2020.

Enfin, la diminution des autres passifs de 0,4 million d'euros s'explique principalement par le remboursement d'un compte courant d'associés au sein de MEDICREA BELGIUM dans la continuité de l'arrêt d'une activité non stratégique de distribution de substituts osseux et d'autres dispositifs médicaux.

3 EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pionnier et leader du traitement des pathologies de la colonne vertébrale grâce à des solutions personnalisées, MEDICREA devient un acteur incontournable dans un secteur en pleine mutation où l'analyse des données des patients en pré et post-opératoires, combinée à l'utilisation in situ de la robotique et des techniques de navigation, vont rapidement et radicalement transformer l'approche traditionnelle de la chirurgie de la colonne vertébrale.

La technologie UNiD ASI™ de MEDICREA s'inscrit parfaitement dans cette tendance, et se traduit jusqu'à présent trimestre après trimestre par une forte augmentation, notamment aux États-Unis, du nombre de chirurgies personnalisées réalisées, supérieures à 5 000 opérations à la date de rédaction de ce rapport. Aux États-Unis en 2019, plus de 50 nouveaux chirurgiens ont adopté cette technologie.

L'offre de services UNiD® sera enrichie en 2020 grâce à l'utilisation de plus en plus systématique de l'intelligence artificielle permettant par des techniques de modélisation prédictive d'anticiper les mécanismes anatomiques compensatoires de la colonne vertébrale et de les prendre en compte au moment de la planification des chirurgies et de la fabrication des implants.

Le nombre d'utilisateurs des services UNiD® devrait ainsi continuer à progresser de façon significative en 2020. En février 2020, MEDICREA a annoncé l'homologation par la FDA de la 1ère cage intersomatique sur mesure pour la colonne vertébrale. Avec cette nouvelle homologation de la FDA, MEDICREA dispose d'une offre qui fournit aux chirurgiens une solution qui n'était pas à leur disposition auparavant, ce qui permettra de fidéliser un nombre de plus de plus important de chirurgiens.

Toutefois les perspectives d'avenir sont désormais étroitement liées à la durée de la crise sanitaire relative au COVID-19 et a ses impacts sur les activités du Groupe comme décrit au paragraphe 1.2.6.

4 INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les résultats des filiales et commentaires significatifs sur leur activité en 2019 sont développés ci-dessous :

4.1. MEDICREA INTERNATIONAL SA

Les informations sur la société MEDICREA INTERNATIONAL SA sont identiques à celles communiquées au paragraphe 9 de ce même rapport.

4.2. MEDICREA USA CORP

En milliers d'euros	2019	2018	2017
Taux de change EUR/USD	1,121	1,184	1,125
Chiffre d'affaires	17 887	15 564	16 001
Résultat d'exploitation	(4 964)	(4 702)	(4 080)
Résultat financier	(217)	(198)	(121)
Résultat net	(5 182)	(4 900)	(4 201)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	38	37	37

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 est en progression de + 15 % (+ 9 % à taux de change constant). Cette croissance traduit l'adoption croissante par les chirurgiens américains, de l'offre de services et d'implants sur-mesure UNiD®. En 2019 :

- Ce sont ainsi 100 chirurgiens qui ont utilisé les tiges sur-mesure UNiD®, soit 70% des chirurgiens poseurs de produits MEDICREA aux Etats-Unis ;
- Le nombre de chirurgies personnalisées UNiD® a fortement augmenté de 55% par rapport à l'exercice précédent.

En dollars la marge brute s'établit à 12,3 millions de dollars, en hausse de 0,5 million par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse est compensée par une augmentation des charges d'exploitation du même montant qui se décompose de la manière suivante :

- Les frais de Recherche et développement, incluant les dépenses liées au développement des produits et aux études cliniques, sont stables par rapport à 2018 ;
- Les commissions versées aux distributeurs, proportionnelles au chiffre d'affaires, sont mécaniquement en hausse de 1,3 million de dollars du fait de l'augmentation des ventes et de la part de l'activité gérée par des distributeurs ;
- Les dépenses de commercialisation baissent de 0,5 million de dollars grâce à la maîtrise des frais de déplacement et une meilleure allocation des dépenses de congrès et événements chirurgiens ;
- Les frais administratifs sont en légère augmentation de 0,1 million d'euros ;

- Les amortissements et dépréciations sont en baisse de 0,4 million d'euros, une partie des kits déployés sur le terrain ayant été totalement amortis à fin 2018.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 5,6 millions de dollars en 2019, stable par rapport à l'exercice précédent. En euros le résultat d'exploitation est déficitaire de 5,2 millions d'euros en 2019 à comparer à un déficit de 4,9 millions d'euros en 2018.

4.3. MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD

En milliers d'euros	2019	2018	2017
Taux de change EUR/GBP	0,880	0,885	0,873
Chiffre d'affaires	-	168	468
Résultat d'exploitation	(27)	(470)	(486)
Résultat net	(40)	(502)	(406)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	-	-	6

Le Groupe a cessé son activité en Angleterre courant 2018 et mis en sommeil sa filiale MEDICREA TECHNOLOGIES UK. Depuis, Le Groupe est représenté au Royaume-Uni par un distributeur indépendant.

4.4. MEDICREA GMBH

En milliers d'euros	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	-	-	121
Résultat d'exploitation	(5)	(17)	(323)
Résultat net	(13)	(26)	(331)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	-	-	-

Le Groupe a cessé son activité en Allemagne courant 2017 et mis en sommeil sa filiale MEDICREA GMBH. Depuis, le Groupe est représenté en Allemagne par un distributeur indépendant.

4.5. MEDICREA POLAND

En milliers d'euros	2019	2018	2017
Taux de change EUR/PLN	4,302	4,266	4,262
Chiffre d'affaires	275	292	121
Résultat d'exploitation	(281)	(480)	(222)
Résultat net	(288)	(485)	(224)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	3	4	3

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'établit à 0,3 million d'euros, stable par rapport à 2018.

Les charges d'exploitation sont en baisse de 0,2 million d'euros traduisant les premiers effets d'un plan engagé fin 2019 de réduction des frais fixes.

Dans ce contexte de restructuration, le résultat d'exploitation est déficitaire de 0,3 million d'euros en 2019 contre une perte de 0,5 million d'euros lors de l'exercice précédent.

4.6. MEDICREA BELGIUM

En milliers d'euros	2019	2018
Chiffre d'affaires	3 730	5 064
Résultat d'exploitation	1 767	1 927
Résultat financier	(29)	(35)
Impôt sur les bénéfices	(548)	(613)
Résultat net	1 190	1 279
Effectif en nombre (hors stagiaires)	12	11

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'établit à 3,7 millions d'euros. En 2018 il était de 5,1 millions dont 1,9 million d'euros générés par une activité de négoce de dispositifs médicaux, qui a été arrêtée à compter du 30 juin 2018, et transférée aux actionnaires minoritaires qui continuent à l'exploiter dans une autre structure commerciale. A périmètre comparable la hausse du chiffre d'affaires est de 0,5 million d'euros.

La marge brute de l'exercice s'est élevée à 2,7 millions d'euros en 2019 contre 3,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette variation négative s'explique essentiellement par l'arrêt de l'activité mentionnée précédemment. Le taux de marge brute s'établit à 72 % en 2019 contre 66 % pour l'exercice précédent, les produits de négoce ayant une marge bien inférieure (50%) à celle dégagée sur les dispositifs médicaux commercialisés par MEDICREA.

Les charges d'exploitation s'établissent en 2019 à 0,9 million d'euros, en diminution de 0,5 million d'euros, générant ainsi un résultat opérationnel de 1,8 million d'euros à comparer à un résultat opérationnel de 1,9 million d'euros pour l'exercice précédent.

In fine et compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 0,6 million d'euros, le résultat net de l'exercice 2019 s'établit à 1,2 million d'euros, qui fera l'objet après approbation des comptes par l'Assemblée Générale, d'une distribution pour partie aux associés. En 2018, le résultat net s'établissait à 1,3 million d'euros.

4.7. MEDICREA AUSTRALIA

En milliers d'euros	2019	2018
Taux de change EUR/AUD	1,610	1,576
Chiffre d'affaires	641	218
Résultat d'exploitation	(56)	1
Résultat net	(40)	1
Effectif en nombre (hors stagiaires)	-	-

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'établit à 0,6 million d'euros. En 2018 il était de 0,2 million d'euros mais la société, créée en juin 2018, n'avait été commercialement opérationnelle qu'à compter du troisième trimestre 2018.

La marge brute s'établit à 0,5 million d'euros soit 74 % des ventes, en hausse de 0,3 million d'euros par rapport à l'exercice précédent, compensée par une hausse des charges d'exploitation de 0,3 million d'euros, liée principalement à des éléments variables proportionnels à la croissance du chiffre d'affaires.

Dans ce contexte de démarrage de filiale, le résultat d'exploitation est à l'équilibre et supporte l'ensemble des charges fixes de la structure.

5 ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La R&D est au cœur de la stratégie de création de valeur. Le Groupe a fait de l'élargissement de sa gamme de produits et du développement de solutions innovantes un objectif prioritaire et consacre depuis plusieurs années un montant important de ses ressources financières aux activités de recherche et développement. Les dépenses, hors brevets et droits similaires, ont évolué comme suit sur les 5 dernières années :

En milliers d'euros	2019	2018 Retraité (2)	2017 Retraité (2)	2016	2015
Frais de R&D inscrits à l'actif du bilan	1 655	1 626	1 892	2 281	1 886
Frais de R&D passés en charges (1)	3 996	3 949	2 909	2 055	1 960
- dont dotation aux amortissements frais de R&D	(1 788)	(1 691)	(1 492)	(1 284)	(993)

(1) avant imputation du Crédit Impôt Recherche

(2) Retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location

L'axe stratégique majeur de recherche et développement pour le Groupe est la médecine personnalisée qui s'inscrit comme la base du modèle médical du 21^{ème} siècle. Le Groupe a pour objectif de mettre à disposition des chirurgiens des produits et des services permettant un traitement parfaitement adapté et donc spécifique et sur-mesure pour chaque patient, en s'engageant dans un processus complexe mêlant recherche et développement et dimension industrielle et en ayant recours à des technologies et des procédés innovants comme la fabrication additive par impression 3D.

Exploitant notamment les connaissances scientifiques sur l'équilibre sagittal, la compréhension des déformations de la colonne, les progrès de l'imagerie médicale, les capacités accrues d'analyse de chaque patient et l'avènement des nouvelles technologies de fabrication à partir de fichiers numériques, le Groupe est devenu précurseur dans le domaine des implants sur-mesure destinés au traitement de la colonne vertébrale. Les équipes travaillent au quotidien pour accompagner les chirurgiens dans leur stratégie de traitement personnalisé de chaque patient en partageant leur savoir-faire et leur support dans les domaines technique, clinique et logistique et en leur donnant accès à de nouvelles technologies.

Au cours de l'exercice 2019, MEDICREA a poursuivi ses investissements pour le développement de son offre complète UNID ASI™, qui propose des implants sur-mesure pour la chirurgie du rachis ainsi que des applications et services associés et notamment le développement du UNiD HUB™ (portail numérique mis à disposition des chirurgiens).

6 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

6.1. Informations sociales

Au 31 décembre 2019, l'effectif du Groupe comprend 184 salariés à temps complet, dont 2 en contrat d'apprentissage. Des stagiaires sont régulièrement recrutés tout au long de l'année pour des périodes d'emploi plus ou moins longues, formalisées par des conventions de stage adaptées.

131 personnes sont salariées en France, 38 travaillent pour la filiale américaine, 3 pour la filiale polonaise et 12 pour la filiale belge. Medicrea Australie fonctionne jusqu'à présent avec des ressources partagées qui ne sont pas directement salariées de la filiale.

Le salaire moyen hors charges pour l'exercice 2019 s'établit à 5 389 euros (5 055 euros en 2018). Hors rémunération des salariés de la filiale américaine, le salaire moyen est de 4 147 euros hors charges (4 258 euros en 2018).

La répartition hommes/femmes par catégorie de personnel se présente comme suit :

	31.12.2019			31.12.2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	70	37	107	56	37	93
Agents de maîtrise - Employés	36	41	77	42	44	86
Total	106	78	184	98	81	179

6.1.1 Formation

Les versements, hors taxes, effectués aux organismes collecteurs au titre de la formation professionnelle continue se sont élevés à 185 239 euros en 2019 (128 358 euros en 2018), sommes intégralement utilisées pour la formation des salariés du Groupe, et supérieure à l'obligation légale de formation. La hausse des versements s'explique principalement par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 qui modifie en profondeur les modalités de versement des contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ainsi un acompte de 75 % de la contribution à la formation professionnelle 2019 soit 57 901 euros a été versé en septembre 2019.

Des conventions de stage sont régulièrement signées avec des établissements d'enseignement dans le but de permettre aux étudiants d'apprendre un métier et de se familiariser avec la vie en entreprise. Ces stages qui concernent plus particulièrement les services de recherche et développement, marketing et affaires règlementaires à raison de 1 à 2 stagiaires par an et par service, ouvrent droit à gratification étant généralement d'une durée de 4 à 6 mois. Ils ne se substituent pas à des emplois permanents, des missions spécifiques ponctuelles étant confiées aux stagiaires. Des contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage, généralement de 1 à 3 par an, peuvent également être conclus.

6.1.2 Sécurité

Le site de Rillieux-la-Pape qui regroupe les activités de production et les fonctions support est très récent, spacieux et moderne et les conditions d'exploitation de ces infrastructures sont optimisées. Les zones dédiées à la production et à la logistique bénéficient d'espaces adaptés qui permettent d'assurer un très bon niveau de sécurité et de prévenir de façon satisfaisante les risques d'accidents du travail.

Un document unique de gestion des risques est établi et mis à jour annuellement.

Le Groupe, de par ses activités de conception et de fabrication de dispositifs médicaux, est également soumis à la réglementation du code de la santé publique.

6.1.3 Fidélisation du personnel

Les dispositifs de la participation légale ne trouvent pas à s'appliquer, MEDICREA INTERNATIONAL étant en situation fiscale déficitaire.

6.1.4 Sous-traitance

Dans le cadre de son activité de fabrication, le Groupe s'appuie sur un réseau de sous-traitants qualifiés. Il ne dispose pas à ce jour d'installations en environnement contrôlé de type salle blanche et confie donc à des tiers les prestations qui y sont associées. Le conditionnement ultra propre et la stérilisation par irradiation gamma des produits stériles sont également sous-traités.

Les dépenses de sous-traitance (4,1 millions d'euros en 2019 contre 4,7 millions d'euros en 2018) se décomposent de la manière suivante :

- 1,7 million d'euros correspond à des implants achetés à l'extérieur, en baisse de 0,3 million d'euros par rapport à 2018 ;
- 1,5 million d'euros concerne l'achat d'instruments, en baisse également de 0,3 million d'euros ;
- 0,9 million d'euros regroupe les autres prestations telles que le conditionnement, le remplissage ou la stérilisation. Ce montant est stable.

6.2. Informations environnementales

Le site de Rillieux-la-Pape, sous l'entité juridique MEDICREA INTERNATIONAL, qui abrite la fabrication de dispositifs médicaux, détient les certifications ISO 13485 version 2012 et ISO 9001 ainsi que le marquage CE. Le Groupe a mis en place un programme de maîtrise de procédés et de contrôle d'assurance de la qualité, notamment un ensemble de modes opératoires, de procédures et de spécifications conçus pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de développement et de fabrication de produits et de contrôle des effets sur l'environnement.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires définies par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), la Commission Européenne, la FDA et les autorités sanitaires et réglementaires des autres pays dans lesquels le Groupe distribue ses produits,

encadrent très strictement les activités de conception et de fabrication des dispositifs médicaux. Elles fixent les exigences essentielles en matière de sécurité et définissent les modes d'évaluation et de conformité qui sont intégrés au système de management de la qualité. Ces règles drastiques ont des implications à tous les niveaux du Groupe et contribuent à renforcer les mesures prises pour maintenir les actifs industriels dans un état optimal d'utilisation et le respect des normes applicables.

7 RISQUES

7.1. Cartographie des risques

Une démarche de cartographie des risques a été réalisée par le Groupe et a permis d'identifier les risques principaux ci-dessous. Cette cartographie des risques a été réalisée préalablement à l'apparition de la crise sanitaire Covid-19 dont le risque spécifique est adressé au paragraphe 1.2.6.

Risques	Probabilité d'occurrence	Impact possible	Criticité
Risques liés à l'activité de la Société	Possible	Significatif	Elevée
Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux	Possible	Significatif	Elevée
Risques liés à l'environnement réglementaire	Possible	Significatif	Elevée
Risques liés à la propriété industrielle	Peu probable	Significatif	Limitée
Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels	Peu probable	Significatif	Limitée
Risques liés aux garanties accordées sur les produits UNiD	Peu probable	Modéré	Limitée
Risques liés à l'évolution du cours des matières premières	Peu probable	Modéré	Limitée
Risques liés au BREXIT	Peu probable	Modéré	Limitée
Risques d'atteinte à l'environnement	Peu probable	Significatif	Elevée
Risques liés aux contentieux	Possible	Significatif	Limitée
Risques de liquidité	Possible	Significatif	Elevée
Risques de change et de taux	Possible	Significatif	Limitée
Risques actions	Peu probable	Modéré	Limitée
Risques de crédit	Peu probable	Modéré	Limitée

7.2. Risques Opérationnels

7.2.1 Risques liés à l'activité de la Société

Le marché de la chirurgie vertébrale est un marché très concurrentiel. De puissants acteurs disposent de très larges réseaux de distribution leur permettant d'écouler les produits standards de leurs gammes et de restreindre l'accès au marché à des sociétés de tailles plus modestes souhaitant diffuser leurs innovations.

Ce marché est également fortement concentré, localisé pour l'essentiel aux Etats-Unis, avec 10 acteurs majeurs qui se partagent environ 80 % du marché mondial, et qui bénéficient d'importants moyens financiers pour mener des programmes ambitieux de recherche et développement de nouveaux produits et assurer leur future commercialisation, et de relations solidement établies avec des chirurgiens et des centres hospitaliers.

7.2.2 Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux

Dans un contexte de croissance économique faible dans la plupart des régions du monde, les gouvernements et autres tiers payeurs (assurances privées de couverture maladie, organisations de gestion des soins) s'efforcent activement de contenir les coûts de santé en limitant et/ou baissant la couverture et le taux de remboursement des dispositifs médicaux et actes chirurgicaux. Il est probable que de façon désormais récurrente, de nouvelles mesures visant à encadrer réglementairement les systèmes de remboursement de soins et maîtriser les dépenses de santé (notamment en France et dans le reste de l'Europe) soient inscrites dans les lois de financement et les propositions législatives des Etats au cours des prochaines années.

7.2.3 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les produits fabriqués et distribués par le Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et qui se renforce constamment. Les dispositifs médicaux ne peuvent être mis sur le marché Européen que s'ils sont revêtus du marquage CE qui assure une conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité définies réglementairement. La mise sur le marché des produits dans d'autres pays que ceux de l'Union Européenne nécessite également des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires, notamment aux Etats-Unis, pays prioritaire pour le développement des activités du Groupe. Le marché américain est ainsi régi par la réglementation établie par la Food and Drug Administration (FDA). La commercialisation de dispositifs médicaux sur ce marché peut, suivant la classe du dispositif, être soumise aux procédures 510K ou aux demandes d'autorisations préalables exigées par la FDA (PMA). Ces processus de demande d'autorisation peuvent être longs et générer des coûts importants. Les autorisations FDA peuvent également faire ultérieurement l'objet de suspension, et la FDA peut demander des rappels de produits, interdire des ventes ou lancer des saisies. Ces mesures drastiques sont souvent liées à des problèmes sérieux identifiés lors de l'utilisation des produits (cas de vigilance) ou suite à des inspections des sociétés.

Les services en charge de la qualité et du réglementaire ont été constamment renforcés depuis 2012 notamment pour le suivi des normes internationales et les exigences liées à la réglementation.

Le dernier audit réglementaire a été mené par le GMED en janvier 2019 et a permis de renouveler les certificats CE. La dernière inspection de la FDA (Food and Drug Administration) s'est déroulée avec succès début Décembre 2019 pour la commercialisation des implants aux Etats-Unis. Ces audits ont notamment confirmé le niveau de maîtrise des différents métiers mis en œuvre au sein du Groupe, avec des axes d'amélioration à poursuivre, en particulier en matière de formalisation des « bonnes pratiques ».

Un durcissement des conditions de mise sur le marché est observé dans un souci de renforcement de sécurité et de transparence. De nombreux dispositifs médicaux destinés au rachis initialement de classe IIb passeront en classe III avec l'application du Règlement Européen MDR2017/745, ce qui implique un renforcement des exigences en matière de contrôle, de traçabilité ou encore de suivi réglementaire pour les fabricants. Le règlement européen va également impliquer des changements au niveau des études cliniques : pour les implants et les produits de classe III, l'obtention du marquage CE sera conditionnée par la réalisation d'études cliniques pré-marché alors qu'aujourd'hui la référence à un produit équivalent est suffisante, et la surveillance post-marché sera renforcée. Ce changement de réglementation détaillé ci-dessous impacte également les produits déjà marqués CE aujourd'hui.

Avant 2016 :

- L'évaluation clinique pouvait consister en une démonstration d'équivalence par rapport à un produit marqué CE et en un travail de littérature ;
- La surveillance post-marché se faisait par une mise à jour régulière des rapports d'évaluation clinique et la mise en place d'études cliniques post-marché.

Depuis juin 2016 :

- L'évaluation clinique peut toujours reposer sur le principe d'équivalence mais est plus complexe ;
- La surveillance post-marché doit être mise à jour annuellement et inclut la mise en place d'études cliniques post-marché.

A compter du 26/05/2020 (hors mesure exceptionnelle de report liée à la crise sanitaire Covid-19), mise en application du règlement européen pour les nouveaux produits :

- L'équivalence ne sera plus suffisante et l'évaluation clinique passera obligatoirement par la réalisation d'études cliniques avant l'obtention du marquage CE (délai de 3-4 ans) ;
- Une procédure de consultation sera mise en place. Un groupe d'experts rendra un avis scientifique et aura la possibilité d'apporter des restrictions à la commercialisation du produit : groupe de patients restreint, durée de validité du certificat... ;
- La surveillance post-marché devra être mise à jour annuellement, tout au long de la vie du produit et des études cliniques post-marché seront systématiquement mises en place pour confirmer les performances et la sécurité des produits ;

S'agissant des instruments chirurgicaux réutilisables, MEDICREA devra obtenir un certificat spécifique délivré par un organisme notifié (GMED) pour pouvoir mettre de nouvelles références sur le marché. A ce jour, cet organisme notifié (GMED) n'a pas encore reçu, comme de nombreux autres organismes, la notification de conformité à ce nouveau règlement et ne peut donc ni auditer selon le nouveau règlement ni délivrer des certificats CE.

MEDICREA a obtenu l'extension des certificats CE conforme à la Directive 93/42/CEE pour ses produits de classe IIb et IIa jusqu'en Mai 2024 y compris ceux pour lesquels un changement de classe est requis par le nouveau règlement. MEDICREA devra donc au plus tard en mai 2024 disposer d'un certificat CE conforme au Règlement Européen MDR2017/745

Enfin tout dispositif médical couvert par un certificat de marquage CE « directive » peut continuer à être mis à disposition jusqu'au 27 Mai 2025. En conséquence, les importateurs ou distributeurs peuvent mettre à disposition des établissements de santé (EDS) jusqu'au 27 mai 2025 des dispositifs médicaux marqués CE selon la directive.

Pour le système de fixation thoraco-lombaire PASS LP, y compris les implants sur mesure UNiD®, qui représente 70 % du chiffre d'affaires de la Société aujourd'hui, MEDICREA dispose déjà de la totalité des données cliniques pour les chirurgies de déformations (chirurgies complexes de type scoliose). Celles relatives aux chirurgies dégénératives sont collectées depuis mai 2018 au travers d'une étude clinique qui nécessitera une fois tous les patients inclus (fin 2019), deux ans de suivi.

Pour le cas spécifique du LigaPASS, la Société dispose déjà de données cliniques concernant les indications pédiatriques les plus fréquentes, et n'envisage pas nécessairement d'étendre la collecte de celles-ci aux indications de type dégénératif ou traumatologique qui représentent une part extrêmement faible de son chiffre d'affaires.

Par conséquent, le risque de perte de marquage CE sur les produits qui constituent une part significative du chiffre d'affaires de la Société peut être considéré comme très faible.

Toutes ces évolutions ont des conséquences importantes sur les ressources à allouer au suivi réglementaire et clinique des produits : ressources humaines et ressources financières pour la réalisation d'études cliniques pré-marché et pour la surveillance suivi post-marché. A cela s'ajoute également un rallongement des délais pour l'obtention du marquage CE pour tout nouveau produit ainsi que la gratuité dans le cas d'un étude clinique pré-marquage.

7.2.4 Risques liés à la propriété industrielle

Le succès commercial du Groupe dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. La délivrance d'une demande de brevet doit respecter des critères. L'un d'entre eux, la nouveauté, impose que l'invention décrite ne soit pas connue. Or, au moment de l'étude d'une demande de brevet par les Offices, il peut exister des antériorités existantes mais non identifiées par les examinateurs.

Ainsi, la délivrance d'un brevet n'en garantit par conséquent pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Par conséquent, le Groupe ne peut pas garantir :

- que les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à délivrance de brevets,
- que les brevets délivrés ou donnés en licence au Groupe ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés,
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour agir en contrefaçon
- la liberté d'exploitation des produits commercialisés

Par ailleurs, la tendance dans l'industrie des matériels médicaux et chirurgicaux est à l'inflation des litiges et procédures en matière de propriété industrielle et intellectuelle. Par conséquent, toute action intentée contre le Groupe pourrait générer des coûts substantiels et avoir un impact significatif sur le développement de son activité.

7.2.5 Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels

Le système qualité de MEDICREA prévoit des procédures pour détecter tout produit non conforme, en interne ou en externe, en accord avec ses exigences, celles de ses clients ou celles imposées réglementairement. Ces procédures sont intégrées dans le Système de Management de la Qualité MEDICREA, dans le processus « Manager la Qualité » et permettent :

- l'identification et la déclaration des non-conformités produits ;
- l'enregistrement de toutes les investigations : analyse des causes racines et évaluation des risques ;
- la mise en place et le suivi des plans d'action ;
- la mesure de l'efficacité des actions menées.

Les non-conformités peuvent être identifiées en interne tout au long des processus de conception et de fabrication, ainsi que lors des contrôles avant libération d'un dispositif médical, mais également au cours d'audits (externes ou internes) ou d'inspections réglementaires.

Tout incident ayant un impact sur le patient et/ou l'utilisateur est défini dans le cadre réglementaire de la matériovigilance (les différentes réglementations applicables sont mentionnées dans le Manuel Qualité) qui décrit les modalités de signalement d'incidents aux autorités compétentes.

Chaque incident est analysé afin de définir les actions correctives et préventives nécessaires à mettre en place dans le but de réduire les risques autant que possible et d'empêcher que l'incident ne se reproduise. Des revues de gestion et d'évaluation des risques sont mises en place au sein de la Société de façon périodique.

Conformément aux recommandations essentielles des différentes réglementations mentionnées dans le Manuel Qualité, MEDICREA a établi, applique, documente et maintient un Système de Gestion des Risques tout au long du cycle de vie du produit, de sa conception à sa destruction.

7.2.6 Risques liés aux garanties accordées sur les produits UNiD

Le Groupe a mis en place depuis novembre 2016 et uniquement pour les ventes aux Etats-Unis, une garantie à vie portant sur sa technologie sur mesure UNiD™. Celle-ci couvre toutes les chirurgies réalisées avec des tiges thoraco-lombaires et cervicales sur mesure UNiD™ ainsi que l'ensemble des implants MEDICREA utilisés en combinaison avec ces tiges. La garantie proposée couvre l'intégralité des coûts liés à l'utilisation des services d'analyses de la cellule UNiD™ Lab, ainsi que le remplacement à titre gratuit des tiges sur mesure UNiD™ et de tous les implants MEDICREA nécessaires pour traiter les patients devant subir une chirurgie de révision.

Depuis le lancement de cette garantie, aucune demande de prise en charge n'a été enregistrée. Sur cette base, le Groupe n'a pas constaté de provision dans ses comptes au 31 décembre 2019 et évaluera, en fonction de l'ensemble des données collectées sur l'exercice 2020, la nécessité ou non de revoir cette position au 31 décembre 2020.

7.2.7 Risques liés à l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de matériaux spécifiques tels que, le titane, le chrome cobalt et le Peek. Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur ses résultats.

Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une part relativement faible dans le prix de revient des produits fabriqués (inférieure à 10 %). Ainsi, une variation à la hausse comme à la baisse du prix de ces matières premières n'aurait qu'un impact limité sur la compétitivité des prix de fabrication du Groupe.

7.2.8 Risques liés au BREXIT

Le Groupe détient en Angleterre 100 % d'une filiale de distribution qui a été mise en sommeil fin 2018 et qui ne compte plus aucun salarié. Le Groupe est par ailleurs très peu exposé à la livre sterling au regard de son activité actuelle au Royaume Uni.

Par conséquent, la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne, avec ou sans accords, n'aura que des impacts extrêmement limités pour le Groupe.

7.3. Risques d'atteinte à l'environnement

Les risques environnementaux sont quasi inexistants sauf pour l'activité de gestion et de contrôle des kits tournants prêtés aux hôpitaux qui expose les personnes manipulant les dispositifs médicaux à des produits potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes sources de risques infectieux. Des procédures de travail limitant l'exposition des salariés sont en place et les circuits d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés sont respectés. Les procédures de sécurité relatives à la manipulation et à l'élimination de ces produits sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les pays concernés.

7.4. Risques juridiques

7.4.1 Risques liés aux contentieux

Dans le cadre normal de son fonctionnement, le Groupe peut être engagé dans des actions judiciaires ou être soumis à des contrôles fiscaux ou administratifs.

Le Groupe estime que les provisions constituées au titre des litiges ou situations contentieuses connues à la date d'arrêté des comptes sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

MEDICREA USA fait depuis juillet 2017 l'objet d'une investigation civile menée par le Département de la Justice Américaine (DOJ) dans le cadre du Sunshine Act définissant les règles de déclarations des avantages accordés aux professionnels de santé à l'occasion notamment de leurs participations à des congrès, expositions, réunions. Assistée par un cabinet d'avocats spécialisé, la Société a fourni depuis lors à plusieurs reprises de multiples éléments permettant de démontrer que ces déclarations avaient été établies en conformité avec les obligations auxquelles elle était tenue hormis quelques

erreurs mineures qui ont été régularisées à postériori. La Société a également fourni à la demande du DOJ pour des périodes données, l'exhaustivité des emails échangés entre plusieurs salariés et sélectionnés sur la base de nombreux mots clefs. A la demande de la Société, une réunion a eu lieu le 31 janvier 2020 entre les représentants du DOJ et les avocats de la Société, au cours de laquelle ces derniers ont récapitulé l'ensemble des informations fournies depuis le début de l'investigation et demandé formellement à l'Administration américaine de prendre position sur une éventuelle violation des règles imposées par le Sunshine Act et une éventuelle réparation des préjudices causés. A ce jour, le DOJ n'a pas donné suite aux requêtes de la Société. A ce stade de l'investigation et dans la mesure où la société collabore pleinement avec le DOJ, il n'est toujours pas possible de déterminer quels seront les résultats et les passifs éventuels liés à l'enquête en cours.

7.5. Risques financiers

7.5.1 Risques de liquidité

Le Groupe a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités passagères qui ont ralenti la progression de son développement.

Les ressources financières obtenues à l'issue d'opérations de levées de fonds ont totalisé un montant global de 76 millions en euros et de 36 millions en dollars américains comme le détaille le tableau ci-dessous :

Date	Nature	Montant en euros	Montant en US dollars
Juin 2006	Augmentation de capital par appel public à l'épargne	11 587 604	
Décembre 2007	Augmentation de capital	7 000 002	
Novembre 2008	Augmentation de capital	1 155 928	
Avril 2009	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	1 176 000	
Mai 2009	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	767 621	
Juin 2009	Augmentation de capital	621 942	
Décembre 2009	Augmentation de capital	1 395 608	
Décembre 2009	Exercice de bons de souscription d'actions	582 831	
Mai 2010	Emission d'obligations remboursables en actions nouvelles	1 928 624	
Juin 2010	Augmentation de capital	594 740	
Novembre 2011	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	1 534 500	
Aout 2012	Augmentation de capital	762 000	
Juin 2015	Augmentation de capital par placement privé	3 543 697	
Aout 2016	Emission d'obligations convertibles en actions	15 000 000	
Aout 2016	Augmentation de capital par placement privé	4 999 983	
Juin 2017	Augmentation de capital par placement privé	13 000 003	
Décembre 2017	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	7 216 957	
Juillet 2018	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	3 083 777	
Novembre 2018	Emission d'obligations et de bons de souscription d'actions		30 000 000
Septembre 2019	Emission d'obligations		6 000 000
Total		75 951 817	36 000 000

Ces levées de fonds ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion caractérisée par la création de nouvelles filiales, le lancement de nouveaux produits et le développement de technologies innovantes notamment en matière de médecine personnalisée.

7.5.2 Risques de change opérationnel (conversion)

Le Groupe a réalisé en 2019 55 % de son chiffre d'affaires en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA (48 % en 2018). La hausse de cette proportion s'explique par le dynamisme de la filiale américaine et par l'arrêt au sein de MEDICREA BELGIUM d'activités de négoce connexes et à faible marge.

Les filiales américaine, polonaise et australienne sont facturées dans leur devise fonctionnelle et dès lors que celles-ci sont en mesure d'honorer leurs créances commerciales, des couvertures de change sont opportunément mises en place pour couvrir le risque de fluctuation des devises correspondantes (dollars US principalement).

Intrinsèquement, les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires.

En 2019, le taux moyen du dollar US s'est renforcé de plus de 5 % par rapport au taux moyen de 2018 générant un impact positif de 0,9 million d'euros sur le chiffre d'affaires 2019 et de 0,4 million d'euros sur le résultat opérationnel.

Une appréciation de 15 % du dollar US par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2019, se traduirait par une hausse du chiffre d'affaires du Groupe de 2,8 millions d'euros et une hausse du résultat opérationnel de 1,2 million d'euros.

A l'inverse, une dépréciation de 15 % du dollar par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2019 se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et une baisse du résultat opérationnel du Groupe dans les mêmes proportions que celles indiquées ci-dessus.

7.5.3 Risques de change financier

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaine, australienne et polonaise sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la devise fonctionnelle du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL a un risque de change sur ses ventes en devises que la Société optimise quand cela est possible par la mise en place d'enveloppes annuelles de couverture.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a couvert les intérêts dus sur les emprunts obligataires libellés en dollars et relatifs au 1er trimestre 2020 pour un montant de 1 million de dollars, en procédant à des achats à terme au cours garanti de 1,1215 USD/EUR.

7.5.4 Risques de taux

Au 31 décembre 2019, tous les emprunts contractés sont à taux fixe exceptée la dette obligataire de 36 millions de dollars à échéance 2022 et portant intérêt au taux de 8,5 % augmenté du taux le plus élevé entre le LIBOR USD 3 mois et 2,5 %. Le Groupe a multiplié les demandes auprès de ses

partenaires bancaires pour couvrir par une opération de « cross currency swap » les risques de change et de taux relatifs à cet emprunt, mais sans succès à ce jour. Depuis la mise en place de ce financement, compte tenu de l'évolution du LIBOR USD 3 mois sur l'ensemble de la période, le taux d'intérêt effectif s'est établi à 11 %.

7.5.5 Risques actions

Les éventuels excédents de trésorerie disponibles sont placés exclusivement dans des valeurs mobilières de placement sans risques investies en Sicav.

7.5.6 Risques d'inflation

Les sociétés du Groupe ne sont pas présentes dans des Etats dont l'économie est de type hyper inflationniste.

7.5.7 Risques de crédit

Le Groupe suit mensuellement le délai moyen de règlement de ses clients. Ce ratio s'élève à 55 jours au 31 décembre 2019. Pour les clients internationaux qui ne sont pas des établissements de santé, ou qui ne règlent pas d'avance, le Groupe met en place des mécanismes de couverture, tels que :

- demande de garantie auprès de la Coface. A fin décembre 2019, le montant maximum des encours clients potentiellement garantissables par la Coface s'élève à 583 000 euros ;
- crédits documentaires (pas d'opérations en cours au 31 décembre 2019).

D'une manière générale, le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif comme le montre le tableau ci-dessous.

En Euros	31.12.2019	31.12.2018
Créances clients brutes	5 107 833	5 464 975
Montant des impayés de plus de 6 mois	229 835	107 981
% du poste client	4,50 %	1,98 %
Montant des provisions clients	210 118	103 723
% du poste client	4,11 %	1,90 %
Montant des pertes sur créances irrécouvrables	7 445	22 751

L'augmentation des provisions pour dépréciation des créances clients au 31 décembre 2019 fait suite à une notification de placement en redressement judiciaire d'un distributeur du Groupe à Puerto Rico reçue en février 2020.

8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

- Levée de fonds

Le 23 janvier 2020, MEDICREA INTERNATIONAL a augmenté son capital de 8,5 millions d'euros par réalisation d'un placement privé.

Cette levée de fonds porte sur un total de 2 421 653 actions, d'une valeur nominale unitaire de 0,16 euro, émises au prix unitaire de 3,51 euros (prime d'émission incluse).

Cette augmentation de capital est destinée principalement à assurer les besoins en financement de la Société. Le produit de l'émission, associé aux liquidités dont la Société disposait à la date de l'opération, devrait lui conférer les moyens nécessaires pour financer son activité sur l'ensemble de l'exercice 2020.

- Informations à prendre en compte dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Ces informations sont décrites au point 1.2.6 du présent rapport.

9 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE MERE

9.1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Le contexte général et l'environnement économique sont exposés au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

Les états financiers de MEDICREA INTERNATIONAL au 31 décembre 2019 sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

9.1.1 Compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Chiffre d'affaires	19 930	19 750
Production stockée	640	(722)
Production immobilisée	1 959	1 681
Subventions d'exploitation	-	33
Reprises sur provisions et transfert de charges	113	211
Autres produits	2	4
Produits d'exploitation	22 644	20 957
Achats consommés, sous-traitance et autres approvisionnements	(3 776)	(4 586)
Autres achats et charges externes	(6 900)	(6 954)
Impôts et taxes	(809)	(752)
Salaires et traitements	(6 269)	(6 695)
Charges sociales	(2 930)	(2 808)
Dotations aux amortissements	(4 449)	(4 607)
Dotations aux provisions	(1 039)	(140)
Autres charges	(682)	(650)
Charges d'exploitation	(26 854)	(27 192)
Résultat d'exploitation	(4 210)	(6 235)
Produits financiers	3 709	1 101
Charges financières	(7 497)	(2 014)
Résultat financier	(3 788)	(913)
Résultat courant avant impôts	(7 998)	(7 148)
Produits exceptionnels	119	672
Charges exceptionnelles	(24)	(656)
Résultat exceptionnel	95	16
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	1 046	888
Résultat net	(6 857)	(6 244)

9.1.2 Bilan

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations incorporelles	7 296	6 839
Immobilisations corporelles	5 981	5 894
Immobilisations financières	30 633	8 013
Actif non circulant	43 910	20 746
Stocks et en-cours	7 814	8 105
Créances clients	2 162	10 866
Autres créances	3 879	10 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 061	8 158
Actif circulant	15 916	37 856
Total actif	59 826	58 602

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Capital social	2 706	2 595
Réserves	20 807	27 162
Résultat de l'exercice	(6 857)	(6 244)
Capitaux propres	16 656	23 513
Avances conditionnées	-	100
Autres fonds propres	-	100
Dettes financières long terme	34 513	27 315
Passif non courant	34 513	27 315
Provisions pour risques et charges	403	127
Dettes financières court terme	1 408	1 302
Groupe et associés	283	94
Dettes fournisseurs	4 063	3 611
Autres dettes	2 500	2 540
Passif courant	8 657	7 674
Total passif	59 826	58 602

9.1.3 Commentaires sur le compte de résultat

MEDICREA INTERNATIONAL est la Société mère du Groupe MEDICREA. Elle commercialise ses produits par un réseau de filiales de distribution ainsi que via des distributeurs indépendants dans une trentaine de pays.

Les filiales de distribution s'approvisionnent directement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL.

L'évolution du chiffre d'affaires entre 2019 et 2018 s'établit comme suit :

En euros	2019	2018	Var.
MEDICREA USA	8 043 369	7 329 919	+ 10 %
MEDICREA BELGIUM	870 168	896 918	(3) %
MEDICREA POLAND	192 610	363 412	(47) %
MEDICREA AUSTRALIA	418 318	361 522	+ 16 %
MEDICREA GMBH	-	3 000	N/S
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	-	(253 065)	N/S
Total ventes et refacturations intragroupe	9 524 465	8 701 706	+ 9 %
Hôpitaux et cliniques France	6 466 149	6 080 268	+ 6 %
Distributeurs export	3 857 736	3 907 371	(1) %
Autres	82 123	78 017	+ 5 %
Total ventes et refacturations hors groupe	10 406 008	10 065 656	+ 3 %
Activité arrêtée – Centre de réparation	-	982 797	N/S
Chiffres d'affaires	19 930 473	19 750 159	+ 1 %

Les ventes de l'exercice 2019 s'élèvent à 19,9 millions d'euros, soit une progression de 6 % à périmètre comparable (hors activité de réparations de moteurs chirurgicaux) par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales commerciales de la Société augmente de 9 % soit 0,8 million d'euros de facturations additionnelles dont 0,7 million d'euros relatif à MEDICREA USA. Cette croissance est en ligne avec la croissance du chiffre d'affaires du Groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux et les établissements de santé en France, qui traduit l'activité commerciale de MEDICREA INTERNATIONAL avec des clients tiers, est en croissance de 3 % soit 0,3 million de ventes additionnelles.

L'activité de réparations de moteurs pour appareils chirurgicaux a été arrêtée par la Société au 31 décembre 2018, elle avait généré 1 million d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2018.

La production stockée, en augmentation de 1,4 million d'euros par rapport à l'exercice précédent reflète la croissance de l'activité des filiales qui s'est accélérée sur la fin de l'exercice 2019 et le lancement d'une nouvelle gamme complète de vis, dites « tulipes » principalement utilisées pour les chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale. La production immobilisée s'établit à 2,0 millions d'euros, contre 1,7 million d'euros en 2018. Elle comprend l'activation des frais de R&D et des dépenses de brevets et traduit les efforts soutenus de la Société en matière d'innovation.

La marge brute de gestion (qui inclut la sous-traitance classée dans les comptes sociaux en « autres achats et charges externes ») s'établit à 61 % du chiffre d'affaires en 2019 en hausse de 6 points par rapport au précédent exercice du fait d'un mix des ventes différent avec une augmentation du chiffre d'affaires réalisé auprès des filiales américaines et australiennes bénéficiant de meilleurs taux de marge.

La masse salariale, principal poste de charges, diminue en 2019 de 3 % malgré une hausse de l'effectif de 6 personnes.

Les dotations aux amortissements structurellement élevées, 4,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2019 diminuent de 0,2 million en raison de l'amortissement en 2018 du solde des frais d'émission de l'emprunt obligataire convertible émis en août 2016 et totalement remboursé en novembre 2018. Les dotations aux provisions, en hausse de 0,9 million d'euros par rapport à l'exercice précédent concernent principalement les dépréciations de stocks de produits en fin de vie ou avec des dates de péremption proches et donc ne pouvant plus faire l'objet de nouveaux cycles de stérilisation.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat d'exploitation 2019, bien que déficitaire de 4,2 millions d'euros, s'améliore de 2 millions d'euros par rapport à 2018.

Le résultat financier 2019 est négatif de 3,8 millions d'euros (0,9 million d'euros en 2018), en raison d'un coût de l'endettement de 3,1 millions d'euros (1,2 million d'euros en 2018) et de dépréciations nettes des titres de participation et des comptes courants de 1,5 million d'euros, compensés par des dividendes reçus de MEDICREA BELGIUM pour 0,5 million d'euros et par un impact positif de 0,3 million d'euros des effets de change. La dégradation du résultat financier de 2,9 millions d'euros s'explique principalement par le coût de l'endettement qui croît de 1,9 million d'euros sous l'effet des conditions de l'emprunt obligataire d'un montant total de 36 millions de dollars souscrit en novembre 2018 pour une 1^{ère} tranche de 30 millions de dollars et en septembre 2019 pour une seconde tranche de 6 millions de dollars.

In fine, après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 1 million d'euros, le résultat net de l'exercice est déficitaire de 6,9 millions d'euros contre une perte de 6,2 millions d'euros en 2018.

9.1.4 Commentaires sur le bilan

Le total du bilan s'établit à 60 millions d'euros, en hausse de 1 million par rapport à fin 2018.

Les actifs non courant en hausse de 23,1 millions d'euros, représentent 73 % du total du bilan contre 35 % en 2018. Cette hausse importante s'explique par l'incorporation de comptes courants au capital des sociétés filiales MEDICREA USA (19,9 millions d'euros), MEDICREA TECHNOLOGIES LTD (0,8 million d'euros) et de MEDICREA GMBH (1,3 million d'euros) par imputation sur leurs primes d'émission respectives.

En valeur brute, le stock augmente de 6 % par rapport à 2018 soit 0,7 million d'euros de stocks additionnels. La hausse se concentre principalement sur la catégorie des produits finis, suite au lancement de la nouvelle gamme de vis et de fixations pédiculaires PASS TULIP™ pour les chirurgies dégénératives de la colonne vertébrale. Les dépréciations représentent au 31 décembre 2019 en moyenne 35 % des valeurs brutes contre 29 % au 31 décembre 2018. L'augmentation concerne principalement les produits finis et résulte d'une revue détaillée des perspectives de ventes d'un certain nombre de produits dont les stocks disponibles sont élevés par rapport aux consommations futures, de l'arrêt envisagé de gammes vieillissantes, et de la mise au rebut projetée d'articles qui deviennent impropres à la vente compte tenu de date de péremption dépassée ou de cycles de stérilisation maximum atteints.

La diminution des créances clients de 8,7 millions d'euros provient à hauteur de 8,3 millions d'euros des créances détenues sur les filiales, et principalement sur MEDICREA USA, reclassées dans en premier temps en compte courant puis incorporée au capital de ces sociétés.

Les autres créances diminuent de 6,8 millions d'euros sous l'effet principal des incorporations de comptes courants au capital des sociétés filiales MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES LTD et MEDICREA GMBH.

La trésorerie diminue de 6,1 millions d'euros en raison des sommes laissées à disposition des filiales de distribution afin d'assurer leur développement, des investissements de l'exercice, notamment dans la recherche et développement et dans le rachat de 12,25 % du capital de MEDICREA BELGIUM et des opérations de refinancement opérées en 2019.

Les capitaux propres s'élèvent à 16,7 millions d'euros à fin 2019 en baisse de 6,8 millions d'euros par rapport à 2018. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat déficitaire de l'exercice 2019 de 6,8 millions d'euros.

Les dettes financières augmentent de 7,3 millions d'euros en raison des remboursements effectués au cours de l'exercice 2019 dans le cadre des plans d'amortissement existants, de l'émission d'obligations pour 6 millions de dollars et à la souscription de nouveaux emprunts bancaires d'un montant total de 2,4 millions d'euros.

Les autres passifs courants (hors dettes financières et comptes courants intragroupe) s'établissent à 7 millions d'euros, en hausse de 0,7 million d'euros par rapport à 2018 sous l'effet d'une hausse des dettes fournisseurs qui provient essentiellement d'un décalage temporaire des règlements de fin décembre 2019 sur janvier 2020.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients se présentent comme suit :

Fournisseurs	Article D. 441 I. – 1° : Factures reçues non réglées au 31 décembre 2019					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	301					383
Montant total des factures concernées h.t.	2 126 842 €	421 820 €	160 392 €	91 768 €	117 787 €	791 768 €
% du total des achats h.t. de l'exercice	73 %	14 %	5 %	3 %	5 %	27 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					0
Montant total des factures exclues	0					0
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour les calculs	Délais contractuels					

Clients	Article D. 441 I. – 2° : Factures émises non réglées au 31 décembre 2019					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	347					906
Montant total des factures concernées h.t.	197 474 €	752 353 €	505 437 €	111 386 €	560 963 €	1 930 138 €
% du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	9 %	35 %	24 %	5 %	27 %	91 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	1					
Montant total des factures exclues	97 513 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour les calculs	Délais contractuels					

9.2. Evolution et perspectives d'avenir

L'évolution du développement de la Société est directement liée à celui du Groupe, dont les tendances principales sont synthétisées au paragraphe 3 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

9.3. Informations concernant les filiales et participations

Les informations sur les filiales et participations sont identiques à celles communiquées au paragraphe 4 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

9.4. Activités de recherche et développement

Les évolutions en matière de recherche et de développement sont commentées au paragraphe 5 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

9.5. Evolution du cours de bourse

Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation en partenariat avec Kepler Cheuvreux depuis janvier 2019. L'action est cotée sur Euronext Growth, sous le code ISIN FR04178572, et le Mnémonique ALMED.

Les principales données boursières s'analysent comme suit :

	2019	2018	2017
Nombre d'actions au 31/12	16 915 847	16 219 847	15 082 811
Cours le plus haut	3,50	3,46	6,28
Cours le plus bas	2,08	1,65	2,88
Cours moyen de la période	2,67	2,67	4,82
Cours au 31/12	2,94	2,29	3,00
Capitalisation boursière au 31/12	49 732 590 €	37 143 450 €	45 248 433 €
Volume échangé	3 854 335	7 544 505	3 000 160
Taux de rotation du capital	23,76 %	48,72 %	19,9 %

Depuis le 28 août 2018, les titres de la Société sont cotés sur le marché américain OTCQX Best Market (« OTCQX »). Cette cotation, complémentaire à celle sur Euronext-Growth, permet à Medicrea d'étendre sa visibilité aux Etats-Unis et de développer sa base d'investisseurs.

9.6. Compte rendu des opérations effectuées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code du Commerce et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2019 la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	57 012
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	57 486
- cours moyen des achats :	2,61 euros
- cours moyen des ventes :	2,71 euros
- montant des frais de négociation :	Néant
- nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2019 :	4 282
- valeur évaluée des actions au cours d'achat :	9 060 euros
- valeur nominale des actions :	0,16 euro
- fraction du capital qu'elles représentent :	Négligeable

Ces opérations ont été réalisées par la société Kepler Cheuvreux, prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidités établi conformément à la charte de déontologie de l'AMF. Ce contrat est renouvelable annuellement par tacite reconduction et conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMF).

9.7. Franchissements de seuils, détention, auto-contrôle et opérations sur titres de dirigeants

9.7.1. Informations relatives au capital social et aux franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, il est indiqué ci-après, au 31 décembre 2019, l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Il est rappelé que les dispositions statutaires prévoient de surcroît une obligation d'information également en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, d'un seuil de participation représentant 2 % du capital ou des droits de vote ; cette information étant renouvelée pour le franchissement de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote.

	Au 31.12.2019		Au 31.12.2018	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Plus de 5 %	Amiral Gestion	Amiral Gestion	Amiral Gestion	Amiral Gestion
	Special Situation Fund	Special Situation Fund	Armistice Capital Master Fund	Armistice Capital Master Fund
		Stonepine Capital Management		Stonepine Capital Management
Plus de 10%	Stonepine Capital Management LLC	-	Stonepine Capital Management LLC	-
	Orchard International		Orchard International	
Plus de 15 %	-	Orchard International	-	Orchard International

9.7.2. Intérêts des dirigeants et mandataires dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de MEDICREA INTERNATIONAL ont évolué comme suit :

	31.12.2019			31.12.2018		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Dirigeants						
ORCHARD INTERNATIONAL (1)	1 727 490	10,21	17,46	1 727 490	10,65	18,17
Denys SOURNAC (2)	915 533	5,41	5,92	607 533	3,75	4,18
Jean Philippe CAFFIERO	216 089	1,28	2,11	216 089	1,33	2,19
David RYAN	114 148	0,67	0,58	24 148	0,15	0,21
Fabrice KILFIGER	96 000	0,57	0,49	6 000	0,04	0,03
Administrateurs						
Pierre BUREL (2)	194 587	1,15	0,98	194 587	1,20	1,02
Patrick BERTRAND (2)	113 968	0,67	0,66	113 968	0,70	0,69
François Régis ORY (2)	108 652	0,64	0,55	108 652	0,67	0,57
Rick KIENZLE	102 880	0,61	0,52	102 880	0,63	0,54
Marc RECTON	83 402	0,49	0,48	76 952	0,47	0,47
Christophe BONNET	52 128	0,31	0,43	52 128	0,32	0,44
Pierre OLIVIER	27 000	0,16	0,14	27 000	0,17	0,14
Jean Joseph MORENO	26 450	0,16	0,24	22 000	0,14	0,23
Total	3 778 327	22,33 %	30,56 %	3 279 427	20,22 %	28,88 %

(1) Au 31 décembre 2019 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit :

- Société civile DENYS SOURNAC COMPANY 59,66 %

- Société civile PLG INVEST (Jean Philippe CAFFIERO)	35,46 %
- AMELIANE SAS	4,72 %
- Christelle LYONNET	0,13 %
- Denys SOURNAC	0,03 %

(2) Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

9.7.3. Capital social et autocontrôle

Au 31 décembre 2019, la société auto-détenait 4 282 actions dans le cadre du contrat de liquidités et d'animation du titre sur le marché.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 2 706 535,52 euros composé de 16 915 847 actions ordinaires.

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code du Commerce et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2019 la Société a procédé à des opérations de rachat de ses propres titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 telles que décrites au point 9.6 ci-dessus.

9.7.4. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2019 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- nombre de titres cédés :	0
- nombre de titres acquis :	498 900 (issus de l'octroi d'actions gratuites)
- nombre de titres souscrits :	0
- nombre de titres échangés :	0

9.7.5. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, il est rendu compte de l'état de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice ainsi que la proportion du capital que représentent, au 31 décembre 2019, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et d'un fond commun de placement d'entreprise.

Au 31 décembre 2019, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détient 3,13 % du capital de la Société dont moins de 0,01 % via le plan d'épargne entreprise.

9.7.6. Options de souscription ou d'achats d'actions – Attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice par le biais d'un rapport spécial.

Aucunes stock-options et actions gratuites n'ont été attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Compte tenu des départs de salariés intervenus au cours des exercices 2008 à 2019, des levées d'options et de la caducité des plans expirés, les actions gratuites et les stock-options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 922 273 et 1 387 521 au 31 décembre 2019.

9.8. Dividendes versés

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

9.9. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint en Annexe 2, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

9.10. Informations sociales et environnementales

La nature même des activités de MEDICREA INTERNATIONAL n'est pas susceptible de présenter des risques significatifs au niveau environnemental comme décrit dans le paragraphe 7. « Risques » de ce présent rapport.

9.11. Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Le 23 janvier 2020, MEDICREA INTERNATIONAL a annoncé une augmentation de capital d'un montant de 8,5 millions d'euros par placement privé.

Cette levée de fonds porte sur un total de 2 421 653 actions, d'une valeur nominale unitaire de 0,16 euro, émises au prix unitaire de 3,51 euros (prime d'émission incluse), soit un montant total de 8 500 002,03 euros.

Cette augmentation de capital est destinée principalement à assurer les besoins en financement de la Société. Le produit de l'émission, associé aux liquidités dont la Société disposait à la date de l'opération, devrait lui conférer les moyens nécessaires pour financer son activité sur l'ensemble de l'exercice 2020.

9.12. Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code Général des Impôts

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires visés à l'article 39-4 du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses, s'élèvent à respectivement 167 373 euros et 46 864 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (176 029 euros et 49 288 euros au titre de l'exercice précédent).

9.13. Proposition d'affectation du résultat 2019

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte de 6 857 339,31 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter en totalité au compte Report à Nouveau.

9.14. Proposition d'imputation du Report à Nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport »

Après l'affectation de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 proposée ci-dessus au compte de « Report à nouveau », celui-ci serait débiteur à hauteur de – 6 857 339,31 euros. Par ailleurs, le compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport » s'élève à 26 449 450,23 euros.

En conséquence, le Conseil d'Administration propose d'imputer l'intégralité du poste de « Report à Nouveau » débiteur sur le poste de « Primes d'émission, de fusion, d'apport » lequel serait ainsi ramené de 26 449 450,23 euros à 19 592 110,92 euros et le compte de « Report à Nouveau » de – 6 857 339,31 euros à zéro.

Cette décision permettrait, avec un compte « report à nouveau » intégralement soldé, une présentation des capitaux propres plus favorable et ainsi de faciliter l'accès à certaines sources de financements bancaires.

9.15. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivant du Code de Commerce

Les Commissaires aux Comptes donneront lecture de leur rapport spécial mentionnant l'absence de conclusion de conventions réglementées nouvelles au cours de l'exercice 2019 et la poursuite des conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs.

9.16. Fixation de la rémunération des administrateurs

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 3 juin 2019 avait fixé le montant des rémunérations allouées au Conseil d'Administration à 80 000 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 et pour les exercices suivants, jusqu'à décision contraire.

9.17. Nomination de Commissaires aux Comptes

Les mandats de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société ODICEO et de Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Jean-Pascal REY arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Il sera proposé de nommer pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 :

- en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, le cabinet GRANT THORNTON,
- en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, la société IGEC.

9.18. Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Denys SOURNAC, de Monsieur Jean-Philippe CAFFIERO, de Monsieur Christophe BONNET, de Monsieur Patrick BERTRAND, de Monsieur Jean-Joseph MORENO et de Monsieur Pierre BUREL arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, il est proposé de les nommer pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

9.19. Autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires

a) Renouvellement de l'autorisation à donner à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Il est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter en bourse et de détenir des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre, aux fins, par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDICREA INTERNATIONAL par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidités conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seraient réalisées conformément à la réglementation en vigueur et un document d'information serait diffusé, indiquant :

- le nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) ou 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- le prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 25 euros (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme serait de 49 547 782,50 euros, financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourraient s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

L'autorisation serait valable à compter de la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2019 et jusqu'à la date de la prochaine l'Assemblée Générale d'approbation des comptes et pour une durée maximale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devrait, si cette résolution est adoptée, rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Il est également demandé de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

b) Proposition de délégations de compétence / autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social

Afin notamment de :

- accélérer la transformation digitale de l'ensemble des sociétés du Groupe à travers le développement, l'intégration et la diffusion d'une nouvelle plateforme propriétaire UNID ;
- renforcer les équipes et les moyens d'analyse des données cliniques collectées par le UNID LAB pour affiner les capacités du modèle prédictif et la pertinence des algorithmes propriétaires de la Société définissant les implants les plus appropriés à chaque patient ;

- renforcer l'ancrage du Groupe aux USA, accentuer la présence de MEDICREA dans les principaux centres spécialisés de la chirurgie de la colonne vertébrale en développant les équipes commerciales et la fabrication locale de certains implants sur mesure ;
- poursuivre l'intégration de nouvelles technologies de fabrication (impression 3D) ;
- poursuivre la reprise en interne des opérations clés de production et financer l'acquisition de machines qui seraient nécessaires ;
- explorer toutes opportunités d'acquisition ou de partenariats tactiques ou stratégiques concernant des produits, des technologies ou des brevets ;
- accélérer le développement des filiales de distribution du Groupe.

Il est proposé de décider du principe d'augmentation de capital avec délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration afin de permettre à la Société de faire, si besoin était, appel ultérieurement au marché financier et ainsi de saisir toute opportunité de développement.

Ainsi, il est proposé :

1. de consentir au Conseil d'Administration (17ème et 18ème résolutions), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social, soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ou avec suppression du droit préférentiel de souscription par offres au public autres que celles visées à l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier, au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances :

- existants ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- existants de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est indirectement possédé par cette société.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à huit cent mille (800.000) euros en nominal. Le montant des augmentations de capital s'imputerait sur le Plafond Global I visé ci-dessous.

Le montant total des valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait être supérieur à vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autres devises. Le montant des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital s'imputerait sur le Plafond Global II visé ci-dessous.

Le prix des actions, qui serait émises avec suppression du droit préférentiel de souscription, serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

2. **de consentir au Conseil d'Administration (19ème résolution), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L.411-2 1° du Code Monétaire et Financier.**

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 20% du capital social par an au jour de la décision du Conseil d'Administration et le montant des augmentations de capital prévues à ladite délégation s'imputerait sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

Le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait excéder vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission, ce montant s'imputerait sur le **Plafond Global II** visé ci-dessous.

Le prix des actions serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

3. **de déléguer au Conseil d'Administration (20ème résolution), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une des augmentations de capital exposées ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce et ce, dans la limite du Plafond Global I et du Plafond Global II visés ci-dessous.**
4. **de déléguer au Conseil d'Administration (21ème résolution), pour une durée de dix-huit (18) mois, le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce.**

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées aux termes de cette délégation immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à huit cent mille (800.000) euros en nominal. Le montant des augmentations de capital ne s'imputerait pas sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

Le montant total des émissions de valeurs mobilières composées dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourrait être supérieur à vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros en nominal. Le montant des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ne s'imputerait pas sur le **Plafond Global II** visé ci-dessous.

Pour permettre l'entrée de nouveaux partenaires financiers, le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux actions ou valeurs mobilières faisant l'objet de la présente opération serait supprimé et le droit de les souscrire serait réservé à une catégorie de personnes définie comme suit : Fonds et/ou sociétés d'investissements de dimension internationale (i.e. réalisant des opérations financières dans plusieurs pays) opérant dans le domaine de la santé et/ou du dispositif médical et qui participeraient chacun à l'opération pour un montant au moins égal à cent mille (100.000) euros (conformément aux dispositions de l'article 211-2 3° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers).

Le prix d'émission des actions serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

5. Autorisation à donner au Conseil d'Administration (22^{ème} résolution) d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-197 et suivants du Code de Commerce :

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achat effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux dirigeants de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre ;
- de décider que le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'attribution gratuite des actions résultant de cette autorisation, qu'il s'agisse d'actions existantes ou à émettre que (ii) de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription prévu ci-après, ne pourra excéder un nombre global égal à 7,5 % du nombre total des actions composant le capital de la société à la date d'attribution ;
- de décider que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale d'un an ;
- de décider que la durée de la période d'acquisition prendra fin par anticipation, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code la Sécurité Sociale ;
- de décider qu'à l'issue du délai d'acquisition précité, les bénéficiaires, devenus définitivement propriétaires des actions qui leurs ont été attribuées à titre gratuit par le Conseil d'Administration, ne pourront céder lesdites actions qu'à l'issue d'une période de conservation dont la durée sera déterminée par le Conseil d'Administration, mais qui ne pourra en aucun cas être inférieure à un an ;

- de décider que, pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux en France, le Conseil d'Administration pourra supprimer la période de conservation susvisée à la condition que la période d'acquisition soit au moins égale à 2 ans ;
- de décider que les actions acquises, dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative ;
- de prendre acte de ce que, s'agissant des actions à émettre, (i) la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des attributaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfices et primes ainsi incorporée au capital, (ii) la présente autorisation entraînerait de plein droit, au profit des bénéficiaires desdites actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
- Le montant de l'augmentation de capital ne s'imputerait pas sur le **Plafond Global I** visé ci-dessus.

L'Assemblée Générale délèguerait, pour une durée de 26 mois, tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général, agissant dans les conditions ci-dessus pour notamment :

- mettre en œuvre la présente autorisation ;
- fixer les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions ;
- décider du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun d'eux et les modalités d'attribution des actions ;
- arrêter les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions en cas d'attribution à des mandataires sociaux ;
- fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfices et primes à incorporer au capital ;
- constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence ;
- et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

6. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration (23^{ème} résolution) à l'effet d'attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe, des options d'achat et/ou de souscription d'actions émises par la société dans un certain délai et sous certaines conditions.

Mise en place

Les options porteraient sur des souscriptions d'actions nouvelles ou des achats d'actions existantes. Les bénéficiaires des options de souscription pourraient souscrire à des actions qui seraient émises au fur et à mesure de la levée des options, ce qui entraînerait des augmentations de capital.

Au titre de cette autorisation et au titre des autorisations précédentes :

- le nombre total des options de souscription consenties et non encore levées ne pourrait donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant le tiers du capital social ;
- le nombre total des options d'achat ne pourrait quant à lui dépasser 10 % du total des actions émises par la Société, cette dernière n'étant pas autorisée à détenir plus de 10 % de ses propres actions.

En tout état de cause, le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription qui seraient attribuées au titre de la présente autorisation que (ii) de l'attribution gratuite d'actions ci-avant, ne pourrait excéder un nombre global égal à 7,5 % du total des actions composant le capital de la Société à la date de l'attribution.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces options pourraient être tous les salariés ou les mandataires sociaux dirigeants de la Société et des sociétés du Groupe (au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce) ou seulement certains d'entre eux sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre.

Conformément à la loi, il ne pourrait être consenti d'options aux bénéficiaires possédant plus de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration disposerait de tous pouvoirs pour déterminer les bénéficiaires de ces options.

Prix

Conformément à l'article L. 225-177 du Code de Commerce, le prix d'achat et/ou de souscription des actions serait fixé au jour où l'option est consentie par le Conseil d'Administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'action en tenant compte, selon une pondération appropriée, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la société, sur une base consolidée, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Mixte sur le rapport des Commissaires aux Comptes.

Les modalités de détermination du prix seraient arrêtées comme suit : moyenne pondérée des 20 derniers cours de bourse précédant le jour où l'option serait attribuée.

Durée de validité

L'autorisation de consentir des options serait accordée au Conseil d'Administration pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Les options attribuées seraient exerçables pendant un délai maximal de 7 ans, sauf dispositions particulières restrictives du règlement du plan.

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale emporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

Augmentation de capital résultant des levées de souscription d'actions

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions serait définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante.

Le montant de l'augmentation de capital résultant des levées d'options ne s'imputerait pas sur le **Plafond Global I** visé ci-dessus.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice social, le Conseil d'Administration constaterait, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apporterait les modifications nécessaires aux statuts et effectuerait les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans un rapport spécial, informerait chaque année les actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

Autres conditions

Les actions acquises ou souscrites dans le cadre des dispositions précédentes devraient revêtir la forme nominative et porteraient jouissance immédiate. Elles auraient droit, pour la même valeur nominale, au même dividende que celui qui pourrait être réparti aux autres actions portant même jouissance.

L'Assemblée Générale donnerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général, pour fixer les autres conditions dans lesquelles les options seraient octroyées, tels que les bénéficiaires, le nombre maximum des options pouvant être levées par le bénéficiaire, le prix exact d'achat et/ou de souscription des options, la date d'ouverture et les conditions d'exercice des options et, plus généralement, d'établir le règlement du plan d'options avec toutes les restrictions, notamment de période

d'exercice et/ou de conservation des actions, et les conditions particulières relatives aux dites options qu'il jugerait utiles, et plus généralement faire le nécessaire aux fins de mise en œuvre de ladite autorisation et de ses suites.

7. **de déléguer au Conseil d'Administration (24^{ème} et 25^{ème} résolutions), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers.**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées aux termes de cette délégation ne pourrait excéder quarante mille (40.000) euros. Le montant des augmentations de capital s'imputerait sur le Plafond Global I visé ci-dessous.

8. **de décider (26^{ème} résolution) :**

- que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations consenties au Conseil d'Administration (17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 24^{ème} résolutions) par la présente Assemblée Générale, ne pourrait être supérieur à huit cent mille (800.000) euros (« **Plafond Global I** ») ;
- que le montant nominal total (i) des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital susceptibles d'être émises en vertu des délégations consenties au Conseil d'Administration (17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 24^{ème} résolutions) par la présente Assemblée Générale ne pourrait excéder vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission et (ii) des actions à émettre comme conséquence de l'émission des valeurs mobilières composées ne pourra excéder huit cent mille (800.000) euros en nominal (« **Plafond Global II** »).

À ces plafonds s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société et/ou émises par une Filiale et/ou une société mère dans le cadre des délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration.

9.20. Rapports des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes ont établi les rapports suivants, tenus à la disposition des actionnaires, et dont il est donné lecture :

- rapport sur les comptes sociaux ;
- rapport sur les comptes consolidés ;
- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- l'attestation sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

Les Commissaires aux Comptes ont également établi les rapports suivants, qui seront tenus à la disposition des actionnaires 15 jours avant l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 :

- rapport spécial sur l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la société de ses propres actions ;
- rapport sur l'émission des diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe ;
- rapport spécial sur l'attribution d'option d'achat ou de souscription d'actions ;
- rapport sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;

Le Président invite, après lecture des rapports présentés par les Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet au vote de l'Assemblée Générale.

Annexe 1

Liste des filiales et participations

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros.

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
Filiales étrangères									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	4 756	100 %	3 236 917	-	-	-	-	(39 621)	-
MEDICREA USA	9 818 631	100 %	27 277 959	27 277 959	-	-	17 886 722	(5 181 423)	-
MEDICREA GMBH	1 705	100 %	1 362 673	-	-	-	-	(12 760)	-
MEDICREA POLAND	(981 376)	100 %	47 119	-	1 371 764	-	275 370	(287 964)	-
MEDICREA BELGIUM	1 721 664	63 %	2 886 992	2 886 992	-	-	4 462 739	1 190 155	487 521
MEDICREA AUSTRALIA	147 408	51 %	96 915	96 915	-	-	641 386	(40 498)	-

Annexe 2

Tableau de résultat des cinq derniers exercices

En euros	2019	2018	2017	2016	2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 706 536	2 595 176	2 413 266	1 605 307	1 438 030
Nombre d'actions émises	16 915 847	16 219 847	15 082 911	10 033 167	8 987 688
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	19 930 473	19 750 159	15 933 004	14 071 050	15 693 735
Résultat courant avant impôt, amortissements et provisions	(802 806)	(2 364 347)	(4 996 660)	43 546	1 637 488
Impôt sur les bénéfices	1 045 788	887 701	897 375	970 054	1 080 418
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(6 857 339)	(6 243 692)	(10 681 569)	(10 805 933)	614 916
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par actions					
Résultat après impôt, avant amortissements et provisions	0,01	(0,09)	(0,27)	(0,01)	0,18
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(0,41)	(0,38)	(0,71)	(1,08)	0,07
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	124	130	107	65	51
Masse salariale de l'exercice	6 268 626	6 695 330	5 730 151	3 489 325	3 076 459
Charges sociales de l'exercice	2 930 308	2 807 518	2 403 316	1 441 946	1 247 209